



---

## ***CDEN du 23 novembre 2023***

### ***Bilan de rentrée 1er et 2nd degrés***

***DSDEN 64 - Pau***

---

- **Déclarations liminaires du CDEN**

- Hommage de l'UNAF à Christian LATAILLADE
- Déclaration liminaire de la FCPE 64
- **Déclaration liminaire de la FSU 64 (cliquer pour lire)**
- Déclaration liminaire de l'UNSA Education 64

⇒ *Le Directeur Académique s'étonne de la teneur des propos des déclarations liminaires qui selon lui ne tendent pas à apaiser les échanges.*

- **Approbation du PV du CDEN du 4 septembre :**

VOTE : adoption à l'unanimité (1 abstention)

- **Bilan de rentrée :**

**1er degré** : baisse à nouveau des effectifs constatés dans le 1er degré public qui correspond à une baisse démographique qui s'observe à l'échelle de l'ensemble du territoire national. En revanche, cette baisse démographique ne se retrouve pas dans les effectifs de l'enseignement privé, que ce soit au niveau départemental que national.

Ainsi, dans les Pyrénées Atlantiques, en 10 ans, l'école publique a perdu 8 % de ses effectifs (passant de 45 253 à 41 671) quand les écoles privées ont accru les leurs de 7,5% (de 12 859 à 13 829).

⇒ Le Directeur Académique signale que les conditions de travail ne se dégradent pas autant que les organisations syndicales le disent, étant donné l'augmentation des indicateurs tels que le P/E dans le 1er degré (nombre de postes pour 100 élèves) et le H/E dans le 2nd degré (nombre d'heures d'enseignement financé par élève).

- Les indicateurs augmentent de manière extrêmement cosmétique aussi bien dans le 1er degré (+ 0,03 poste pour 100 élèves !) que dans le 2nd degré (+ 0.02 heure d'enseignement par élève).
- La FSU 64 rappelle que ses inquiétudes se fondent non seulement sur la dégradation d'autres indicateurs (taux de démission, de ruptures conventionnelles, de demandes de disponibilité, postes vacants à l'issue des concours) dans la profession mais aussi sur les nombreux retours que nous avons de nos collègues sur le terrain.

- **Modification du règlement intérieur des écoles maternelles et élémentaires du département :**

=> ligne directe harcèlement : 30 18.

**VOTE : POUR à l'unanimité (1 abstention)**

- **Election DDEN :**

**VOTE : POUR à l'unanimité**

- **Organisation du temps scolaire :**

Allongement de la pause méridienne de l'école de Lahonce de 15 min. Validée par la DSDEN.

- **Questions diverses :**

**De la FSU 64 :**

Informations concernant les professeurs des écoles et les AESH de notre département :

- Pour nous permettre d'exercer efficacement nos missions de délégués des personnels de l'Education nationale, notre organisation syndicale a besoin de renseignements élémentaires concernant nos collègues enseignant·es et accompagnant·es, tels que leur nom, leur ancienneté (grade et échelon), leur affectation et le type de poste occupé. A nouveau cette année, nous n'avons pas été destinataire de ces informations pourtant indispensables à l'exercice de nos missions d'information et d'accompagnement des personnels.

**A quelle date ces éléments vont-ils nous être transmis ?**

- ⇒ Les listes seront transmises par le rectorat le 30 novembre.

## **Chiffres concernant le PACTE :**

- Comme nous l'avions déjà exprimé lors des instances de septembre dernier, les délégué·es de la FSU 64 souhaiteraient connaître les chiffres relatifs à la mise en place du PACTE dans notre département.  
**Combien de collègues sont concernés ? Pour quelles missions ?**

- ⇒ Dans le 2nd degré : 1700 / 4600 parts (37%) (75% à Artix) dont 542 pour du remplacement de courte durée.
- ⇒ Dans le 1er degré : 450 parts / 1 600 (375 collègues)

- La FSU 64 demande si dans le bilan de fin d'année, nous pourrions avoir des informations statistiques sur les profils des collègues qui ont signé le PACTE.
- Plusieurs collègues nous ont rapporté avoir été inscrits sans leur accord au PACTE enseignant.

**S'agit-il d'une pratique courante et encouragée par la hiérarchie qui semble vouloir gonfler les chiffres ?**

- ⇒ La DSDEN dément toute volonté de gonfler les chiffres d'inscription au PACTE.

## Obligations de service :

⚠ Depuis plusieurs années, les formations à public désigné occupent l'intégralité du temps de service dévolu aux animations pédagogiques. Or, de nombreux collègues engagent leur classe dans des projets divers qui nécessitent également du temps de formation et de concertation. **Comment ces collègues peuvent-ils et elles continuer à proposer des projets pédagogiquement intéressants sans alourdir encore un peu plus leur charge de travail ?**

⇒ Le Directeur Académique estime que le temps passé à la préparation de ces projets n'est pas du temps de travail "supplémentaire" mais bien le travail normal d'un.e enseignant.e.

⚠ Cette année, plusieurs écoles vont faire l'objet de visites pédagogiques dont les objectifs mal définis concernent notamment le recensement des pratiques d'enseignement. Ces visites sont précédées par un questionnaire à compléter.

Sur quel temps nos collègues doivent-ils et elles répondre à ce questionnaire ? Les différents rendez-vous de carrière, constellations et évaluations d'école ne sont-ils pas suffisants pour procéder au recensement des pratiques pédagogiques en vigueur dans les classes ? Est-il envisagé d'y astreindre également les directrices et les directeurs qui sont particulièrement écrasés par les injonctions administratives qui s'accumulent ?

⇒ Le Directeur académique confirme que ces visites sont obligatoires, et que la venue d'un.e IEN dans une classe n'a pas à être mal vécue. D'ailleurs, quand lui-même se rend dans des classes, les enseignant.es le remercient le plus souvent

⚠ Pour rappel, le DASEN avait estimé lors du CDEN de rentrée que les enseignant.es pourraient venir "les mains dans les poches" pour ces visites qui n'engendreraient aucun travail supplémentaire pour les collègues.

## Frais de déplacement des personnels itinérants :

4 Lors du CSA académique du mardi 7 novembre, Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux a reconnu que l'indemnisation par enveloppe de frais plafonnée n'était pas conforme aux textes en vigueur.  
Quelles dispositions la DSDEN 64 envisage-t-elle de mettre en œuvre pour l'indemnisation de ses personnels itinérants respecte le cadre légal ?

⇒ La DSDEN 64 continuera de fonctionner de cette façon conformément aux directives du rectorat.

4 L'expérimentation du paiement au kilomètre déjà en vigueur dans le 47 va être étendue au 40 et au 24. Cela signifie donc que le 64 et le 33 vont rester dans l'illégalité.